

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 7 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, DUIVON Stéphane, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique, SIMAEYS Julia.

Absents procurations : LONG Jean-Emmanuel (JACQUET Jean-François), FERREIRA Sylvie (JOFFRE Edith),

Absent : DUMOULIN Alexandre.

Madame Sylvie ALBERT est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°15

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – LUTTE CONTRE LES DEPÔTS ILLICITES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CAMERAS DE CHASSE ENTRE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON ET LE SICTOM PEZENAS-AGDE – AUTORISATION DE SIGNATURE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DLB2022/51 du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde en date du 02 juin 2022 adoptant à l'unanimité les termes de la convention type entre le SICTOM et les communes concernées de son territoire concernant la mise à disposition de caméras de type « chasseur » afin de lutter contre les dépôts illicites,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que le SICTOM Pézenas-Agde a adopté lors du Comité Syndical du 2 juin 2022 une convention type afin de permettre aux Communes de son territoire de bénéficier de la mise à disposition à titre gracieux de caméras de type « chasseur » afin de lutter contre les dépôts illicites qui nuisent tant à l'image du territoire qu'à la propreté et la salubrité publique.

Ce matériel est mis à disposition gratuitement à la Commune de Boujan sur Libron uniquement pour prévenir et sanctionner les dépôts illicites.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de mise à disposition de caméras de type « chasseur » (ci-annexée) ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

2023-15

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 034-213400377-20230307-CM202315-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de caméras de caméras de type « chasseur » (ci-annexée) ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
Préfecture le 09/03/2023
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 09/03/2023

